

**DÉCISION DU MAIRE 2023-03  
RETRAIT DE LA DÉCISION 2023-02  
EMPRUNT LONG TERME DE 97 500 € POUR LE REFINANCEMENT DE L'EMPRUNT DEXIA  
MIN263696EUR001**

**Vu** le courrier du Préfet en date du 23 février 2023, demandant le retrait de la décision 2023-02 portant sur la réalisation d'un emprunt à long terme pour le refinancement d'un emprunt Dexia.

**Considérant** que le budget 2023 n'était pas voté à la date de la décision 2023-02.

**Considérant** que la délégation accordée le 13 octobre 2020 par le Conseil Municipal au Maire, autorise le Maire à réaliser les emprunts dans la limite de 100 000 € annuel, dans la mesure où les recettes sont inscrites au budget.

Considérant que la décision 2023-02 constitue un nouvel engagement et non une simple mise en recouvrement d'une recette précédemment engagée par le Conseil Municipal.

**Le Maire de Vinzier,**

**DÉCIDE de retirer la décision 2023-02**

Fait à Vinzier, le 15 mars 2023  
Par délégation du Conseil Municipal,  
Le Maire



Publié sur le site internet de la commune le :  
16 mars 2023

GIRARD Marie-Pierre : Auteur de l'acte